

Le 27 juin 2023, à Paris

**À l'attention de Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange.**

Madame la Directrice,

Le nombre de fonctionnaires était de 19 195 chez Orange au 31 décembre 2022 (8 503 non-cadres et 10 692 cadres). La CFDT a à cœur la défense de nos collègues fonctionnaires et souhaite vous interpeller concernant nos principales revendications, pour certaines toujours sans réponse.

Suites des annonces de M. Guérini :

La CFDT a pris note de l'intervention de Monsieur Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique au sujet des revalorisations des rémunérations des fonctionnaires.

La CFDT se demande quelle sera la traduction des propos de Mr Guérini pour nos collègues fonctionnaires.

Si nous pensons savoir comment vous traduirez la hausse du point d'indice de 1,5 % sur les fiches de paie (hausse de la valeur du point pour les non-cadres et malheureusement reprise sur le complément en contrepartie pour les cadres), nous restons interrogatifs sur les autres mesures annoncées par le ministre.

La CFDT vous demande par ce courrier ce que vous prévoyez concernant les mesures ci-dessous chez Orange :

- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024
- Une mesure supplémentaire pour les agents de catégorie C avec un rajout de 9 points d'indice
- Une prime pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros pour les agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros
- Le remboursement de 75 % du forfait de transport collectif

Mise en place d'un PPCR3 :

La CFDT porte depuis plusieurs années un projet Parcours Pro Carrières Rémunération (PPCR 3) dans lequel nous revendiquons la fusion des intra-bandes (2.1/2.2 , 3.2/3.3 , 4.1/4.2) pour que les fonctionnaires soit traités sur le même pied d'égalité que les salariés de droit privé en terme d'évolution professionnelle. Le groupe La Poste a déjà regroupé les deux grades 4-1 4-2 en un grade de cadre supérieur.

Enfin, toujours au nom de l'équité, la CFDT avait proposé au Conseil Questions Statutaires d'Orange, les deux revendications suivantes, restées sans réponse.

Revalorisation de l'indemnité de départ à la retraite pour les non-cadres fonctionnaires :

Ce montant n'ayant pas été augmenté depuis de nombreuses années, nous demandons une revalorisation de cette prime de départ en retraite à hauteur de 10 % du montant du salaire global de base Brut annuel.

La décision n°4/99 du 24 mars 1999 précisait que la prime de fin de carrière était réévaluée le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Création d'une prime de départ pour les retraites des cadres fonctionnaires :

Afin d'avoir plus d'équité avec l'ensemble des autres salariés, nous demandons la création d'une prime de départ en retraite à hauteur de 10 % du montant du salaire global de base Brut annuel.

Dans l'attentes de vos réponses, je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Elisa MISTRAL Déléguée Syndicale Centrale CFDT

